



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1er décembre 2021

Le ministère des Solidarités et de la Santé présente la deuxième feuille de route santé sexuelle 2021-2024 de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Santé Sexuelle, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA.

Le ministère des Solidarités et de la Santé présente la feuille de route santé sexuelle 2021-2024 : 30 actions et 7 déclinaisons ultra-marines pour se donner dans les 3 ans qui viennent les moyens pour répondre aux enjeux prioritaires de santé publique en matière de santé sexuelle.

La France s'est dotée en 2017 d'une Stratégie Nationale de Santé Sexuelle (SNSS), plaçant la santé sexuelle comme une composante essentielle de la santé, intégrée à la Stratégie nationale de santé 2018-2022.

Pour garantir à chacun une vie sexuelle autonome, satisfaisante et sans danger, ainsi que le respect de ses droits, la SNSS se fixe des cibles ambitieuses notamment l'éradication de l'épidémie de VIH/Sida à l'horizon 2030, objectif cardinal de la stratégie nationale de santé sexuelle adoptée en 2017, et des feuilles de route santé sexuelle qui la décline concrètement en actions. Elle affirme également l'impératif d'évolution des représentations sociales liées à l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou le statut sérologique, et la lutte résolue contre les violences sexistes et sexuelles.

La première feuille de route 2018-2020 affiche un bilan concret en matière de lutte contre le VIH et les IST avec le déploiement de l'expérimentation de centres de santé sexuelle d'approche

communautaire, l'élargissement de la primo-prescription de la PrEP aux médecins en ville, mais aussi concernant le renforcement de l'information des jeunes et de la formation des professionnels.

Issue des propositions du comité national de pilotage, pluriel et interministériel, composé de 41 membres placés sous la présidence du Pr. François DABIS, la seconde feuille de route 2021-2024 approfondit l'ambition avec 30 actions prioritaires et 7 déclinaisons adaptées aux territoires ultramarins qui permettront dans les trois prochaines années de :

- Renforcer la lutte contre l'épidémie d'infection par le VIH et les IST en faisant un pas décisif dans la diversification de l'accès au dépistage et aux outils de prévention afin de réduire au maximum les occasions manquées de prévenir une infection par le VIH, les IST ou les hépatites ;
- Poursuivre résolument l'information, la promotion et la formation à la santé sexuelle dans tous les milieux, en agissant en profondeur sur la perception de la santé sexuelle et en favorisant l'égalité de genre et la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles ;
- Accroître l'offre en santé sexuelle en la rendant plus accessible et plus lisible pour nos concitoyens en s'appuyant sur les réseaux de professionnels de santé de premier recours et les structures de prévention;
- Faire de la proximité un principe d'action, et adapter en conséquences les modes d'agir aux spécificités des territoires, notamment ultramarins, ainsi qu'aux besoins des personnes vulnérables et éloignées du système de santé.

Des traductions concrètes déjà votées dans le PLFSS 2022 :

- **La généralisation de l'accès aux laboratoires de biologie médicale pour un test de dépistage du VIH sans ordonnance et sans frais ;**
- La gratuité de la contraception pour les femmes jusqu'à 25 ans ;
- L'extension de la consultation longue santé sexuelle accessible sans frais à tous les jeunes, filles et garçons, jusqu'à 25 ans.

Cette feuille de route renforce la dynamique interministérielle de la prise en compte de la santé sexuelle, réunissant le Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Outre-mer, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, la Ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées,

Elle conforte aussi la co-construction de l'action publique avec les associations, les professionnels et les sociétés savantes.

Le ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran a déclaré que « Le contexte de crise sanitaire que nous vivons ne doit pas, et je le réaffirme de nouveau avec force, nous faire oublier la lutte contre le VIH et les IST, et la promotion des droits sexuels et reproductifs. Plus que jamais, l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'accès à la santé et au dépistage doit appeler notre vigilance et notre volontarisme pour que la prévention, le dépistage et la prise en charge précoce de l'infection par le VIH et des IST restent accessibles à toutes et tous », en France comme à l'international dans un contexte où nous disposons des moyens pour mettre un terme à l'épidémie du VIH, qui est un accélérateur des mutations du COVID"

Pour accéder à la Feuille de route n°2 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/sante-sexuelle-et-reproductive/article/sante-sexuelle>

Contact presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé

Service presse d'Olivier Véran :

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)